

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : Mme M.-F. ASENSIO, Présidente
M. K. MÄDER, Vice-Président
Mme B. SATORRE-WEBER, Première Secrétaire
M. N. DE FELICE, Deuxième Secrétaire

Mmes C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO, S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et N. SCHNEUWLY

MM. A. BODMER, E. CUENDET, G. DEPRES, A. GERVAIX, O. GIRARDET, G. KALEAS, H. LINDER, J. METRAL, J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

Mme C. PAHNKE, Maire
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général
M. C. GRODECKI, Responsable du service bureautique.

Procès-verbal : Mme E. MONNIN

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h.00 qui souhaite la bienvenue aux participants.

Mme la Présidente précise que la séance se déroule en visioconférence et est diffusée en direct sur internet. Elle rappelle que les votes seront nominaux.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Mme la Présidente énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme le Maire

1. Loyers des restaurants communaux

Suite à l'annonce du Conseil fédéral du 19 mars 2021 concernant la fermeture des restaurants, en raison de la situation pandémique due au COVID-19, le Conseil administratif propose

d'accepter de renoncer à la perception des loyers du mois d'avril 2021 pour les quatre restaurants communaux, à savoir l'Auberge du Lion d'Or, Le Passing, La Belotte et La Closerie.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de renoncer à la perception du mois d'avril 2021 pour les quatre restaurants communaux, à savoir l'Auberge du Lion d'Or, Le Passing, La Belotte et La Closerie.

La proposition de renoncer à la perception des loyers du mois d'avril 2021 pour les quatre restaurants communaux, à savoir l'Auberge du Lion d'Or, Le Passing, La Belotte et La Closerie, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

2. Inscriptions au parascolaire, année 2021-2022 – en ligne

Les inscriptions du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) auront lieu du lundi 29 mars au mercredi 12 mai 2021. Comme l'an passé, il n'y aura pas d'inscription en présentiel sur les lieux parascolaires. L'ensemble du processus d'inscription (nouvelles inscriptions et renouvellements), s'effectuera en ligne, via le portail internet my.giap.ch.

Les parents sont invités à se rendre sur le portail internet my.giap.ch en utilisant leur compte e-démarches de l'Etat de Genève entre le 29 mars et le 12 mai 2021, dernier délai. Si des enfants ne sont pas inscrits dans ce délai, ils ne seront pas admis au GIAP avant plusieurs semaines. Les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches sont priées d'appeler le 058 307 84 64, du lundi au vendredi, entre 8h et 17h.

Aucune inscription ne sera prise sur place. Pour plus d'informations: www.giap.ch

M. Hornung

1. Campagne « La P'tite Poubelle Verte »

En 2021 les communes genevoises et le canton relancent la campagne La P'tite Poubelle Verte afin d'augmenter et d'améliorer le tri des déchets de cuisine. Le lancement se déroulera à partir du 20 avril prochain.

2. Potager communal – parcelle des Fours 16

Différentes associations ont été contactées s'agissant de l'encadrement pour la mise en place et le suivi du projet. Des contacts ont été établis ces semaines passées avec l'association Bio Eco, qui se trouve dans le canton de Vaud. Ce contact a été obtenu au travers d'un projet similaire qui existe à Puplinge. Lors de sa mise en route, cette commune avait été suivie par une association qui n'existe plus. Toutefois, certains anciens membres de l'association ont été approchés, dont une personne qui fait maintenant partie de l'association Bio Eco. Une offre de prestations a été reçue cette semaine comprenant la communication auprès de la population, la mise en route du projet et également le suivi et la formation durant une année pour conserver les pratiques et les normes nécessaires à la certification Bio Suisse 2022 sur lesquelles la commune travaille avec le service des parcs et promenades. Une proposition de calendrier permettant d'ouvrir le potager pour le mois de juin a été soumise. De juin à octobre, il y aura

des ateliers sur le jardinage écologique qui seront donnés par Bio Eco. L'association offrira également un accompagnement vers un modèle associatif, car le but est qu'une association puisse être créée sur Cologny, par des Colognotes entre l'automne et l'hiver 2021.

Pour ce qui est des conditions d'attribution et des règles qu'il sera important de suivre, elles seront discutées lors de la séance de la commission de l'environnement, agriculture & énergie du 9 avril prochain. Par exemple, la priorité pourrait être accordée à des personnes qui vivent dans des immeubles, ainsi qu'à celles qui habitent à une distance du potager qui leur permettrait de s'y rendre fréquemment.

L'offre a été partagée avec **M. De Félice**, Président de la commission, qui est au courant des avancées faites sur ce projet.

3. Cologny de Pâques

Un centre aéré est organisé dans le parc du Faguillon durant les vacances de Pâques. Il pourra cette fois accueillir une vingtaine d'enfants. Malgré cela, il y a encore une liste d'attente. Cet événement a lieu sur 4 demi-journées. Face à ce succès, il faudrait s'interroger sur comment faire pour accueillir plus d'enfants et répondre à la demande les années suivantes.

4. Précisions à des points soulevés lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021, en lien avec la commission sociale

Il a été annoncé lors de la commission sociale de décembre 2020 que la Fédération genevoise de coopération (FGC) allait être contactée et que la stratégie d'attribution des subventions serait alors abordée, suite aux informations obtenues par la FGC. Cette demande a été réitérée lors de la précédente séance du Conseil Municipal. Mme Schümperli, secrétaire général de la FGC et M. Tissot, secrétaire exécutif, sont invités à la prochaine commission sociale du 14 avril 2021.

M. Hornung demande aux élus de réfléchir à la manière dont ils souhaiteraient travailler avec la FGC, dans l'hypothèse où ils choisiraient une telle collaboration. En effet, **M. Hornung** a été étonné de voir à quel point les commissaires étaient impliqués dans la recherche d'informations complémentaires. Certains ont systématiquement appelé les associations pour se renseigner. En cas de collaboration avec la FGC, les commissaires n'auront plus ces contacts. Les demandes d'aide sont toujours justifiées avec un grand nombre de critères, tels que le siège à Genève et des frais d'administration inférieurs à 10% des charges. La commission demande une lettre d'accompagnement, les statuts de l'association, la composition du comité, les rapports d'activités, les rapports financiers et un formulaire de demande très complet. Ainsi, le versement des aides est contrôlé et sûr. La commission a par exemple eu contact avec des associations à besoins modestes avec des montants attribués relativement faibles, mais qui ont pris la peine de demander la permission pour utiliser le solde sur un autre projet. Ces contacts sont valorisants, car ils permettent de connaître l'avancée du projet. Un autre exemple est celui d'un commissaire qui avait eu un coup de cœur pour une association se trouvant dans une commune sur l'autre rive du lac. A la demande de la commission, cette commune avait été contactée, afin de s'assurer que l'association était bien suivie. La commission fait ainsi du travail personnalisé et ces contacts sont très enrichissants. Encore une fois, un travail de délégation complète vers un organisme comme la FGC ferait perdre ces contacts et ce suivi personnalisé.

Par rapport à la répartition de l'aide humanitaire et locale au sein de la commission sociale, le montant de CHF 700'000.-, évoqué à plusieurs reprises lors de la dernière séance du Conseil municipal, est difficilement explicable. Il y a CHF 250'000.- d'aide humanitaire, qui sont complétés par CHF 70'000.- d'aide urgence et par l'aide d'un médecin de CHF 36'000.-, ce qui représente CHF 356'000.-. L'aide locale est de CHF 200'000.- et à cela s'ajoute CHF 219'000.- d'aide sociale qui ne concerne que Cologny. Il faut également compter également la prévention à hauteur de CHF 150'000.- et les attributions au club des aînés pour un montant de CHF 34'000.-. Le montant total s'élevant à CHF 959'000.-, les CHF 356'000.- d'aide humanitaire à l'étranger représentent donc environ 1/3 et non pas 2/3 des attributions. En ce qui concerne les crèches, il y a deux familles, représentant trois enfants, qui viennent d'une commune avoisinante, avec laquelle Cologny a une convention. Il est prévu par règlement que si des enfants d'autres communes venaient à être accueillis dans une crèche à Cologny, les communes devraient prendre en charge les montants que Cologny doit verser.

Mme la Présidente précise à **M. Hornung** que les points qu'il a soulevés pourront être rediscutés en commission sociale.

Mme Schneuwly constate que le projet du potager prend du retard et demande si le potager pourra être ouvert au mois d'avril.

M. Hornung répond que le potager sera ouvert en juin et qu'au moins d'avril, la population sera invitée à définir les attributions.

Mme Schneuwly souligne l'importance de pouvoir ouvrir le potager pour le début des vacances de Pâques et demande s'il est possible de convoquer une commission à la rentrée.

M. Hornung précise qu'il n'y a pas de retard et qu'une commission est prévue le 19 avril 2021.

Mme Schneuwly indique que son groupe souhaite savoir s'il est possible d'attribuer les jardins dans le cadre d'un concours, à compter de maintenant jusqu'au mois de septembre.

M. Hornung estime qu'il est envisageable d'organiser un concours pour procéder aux attributions. Il est possible de suivre le calendrier qui a été fixé et d'y inclure le projet du concours, à condition qu'il soit encadré par un professionnel pouvant suivre l'ensemble du projet.

M. Turrettini remercie **M. Hornung** pour avoir répondu à ses questions et pour avoir contacté la commune de l'autre rive du lac.

Mme de Planta est ravie d'apprendre que le potager pourra être ouvert en juin. Elle demande depuis combien de temps **M. Hornung** a identifié les personnes de contact et à quel stade en est le projet.

M. Hornung indique qu'il a eu plusieurs contacts avec le membre de l'association en charge, au terme desquels l'offre intégrant un calendrier et un budget a été reçue. Certains aspects de l'offre doivent cependant être modifiés. La commune pourrait partir sur une lettre d'intention pour démarrer le projet et arranger les détails du contrat par la suite.

Mme de Planta demande quel est le budget à disposition.

M. Gervais fait remarquer qu'il s'agit d'une discussion de commission et non pas d'une discussion de Conseil municipal.

Mme la Présidente confirme que ces questions détaillées doivent être posées en commission.

M. Bodmer ajoute qu'il n'est pas normal de court-circuiter les commissions. Lorsqu'un projet n'est pas complètement abouti au niveau de la commission sociale, il ne peut être discuté au sein du Conseil municipal.

M. J. Munier précise qu'en ce qui concerne la répartition de l'aide humanitaire et locale, les fonctions 57 et 59 du budget prévoient un montant de CHF 819'000.-. Il souligne l'importance de se baser sur les comptes pour effectuer des comparaisons, puisqu'ils représentent les dépenses réelles. En effet, il y a des écarts entre les dépenses réelles et ce que la commune anticipe. Les comptes sont donc plus précis pour des analyses.

M. B Girardet

1. Déversement non conforme d'eaux de ruissellement polluées depuis le chantier du chemin des Princes 4

La commune a été interpellée quant à la pollution et l'émanation d'odeurs au chemin des Princes au mois de décembre 2020. Dans le cadre du chantier au 4, chemin des Princes, la mise hors service de la citerne n'a pas été respectée et aucune mesure n'a été prise pour sécuriser les évacuations d'eaux polluées à l'ouverture du chantier et le jour du déversement. L'entreprise concernée a été amendée et a dû procéder à ses frais au rétablissement de la situation, à la demande du service de l'écologie de l'eau.

2. Reprise des activités du restaurant La Closerie

La Closerie a repris ses activités début mars 2021 en proposant des plats à l'emporter.

3. Reprise des locaux de l'UBS à la place du Manoir

Les locaux de l'UBS ont été repris par la banque Gonet qui ouvrira ses portes le 1^{er} juillet 2021. Un bancomat sera à disposition, ainsi qu'un service de coffres.

4. Réaménagement dans l'aile de la Mairie

Le réaménagement a débuté le 8 mars avec la mise en place des différents locaux du sous-sol, notamment avec le remontage des grandes armoires d'archivage Compactus.

5. Épicerie villageoise

Les horaires ont été adaptés. L'épicerie est désormais ouverte tous les jours de 8h30 à 19h30.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Courrier de l'Association Pic Vert

Mme la Présidente annonce que les Conseillers municipaux ont pu prendre connaissance sur CMNet, du courrier qui a été adressé par l'Association Pic Vert.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Hornung** pour des précisions.

M. Hornung explique que, compte tenu de la nouvelle teneur de l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses, l'office de l'urbanisme a adressé un courrier à la commune en date du 22 mars 2021 l'informant qu'elle devra intégrer, d'ici au 31 décembre 2022, les nouveaux éléments de l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) dans son PDcom. Les communes devront désormais définir dans leur Plan directeur communal une stratégie de densification différenciée de la zone 5 en fonction des spécificités locales. Cette stratégie devra en particulier définir des secteurs de densification accrue, au sein desquels les requérants devront respecter des exigences qualitatives en contrepartie des dérogations qu'ils sollicitent. Par exemple, les communes devront faire figurer les voies, rues et allées à aménager ou à créer dans ces périmètres de densification accrue. A cet égard, une taxe au bénéfice des communes permettant de contribuer au financement de ces aménagements a été instaurée. Les requêtes, y compris celles sans demande de dérogation, devront aussi beaucoup mieux tenir compte de la préservation de la pleine terre. Pour toute requête de dérogation de densité, l'accord de la commune sera requis tant que celle-ci ne disposera pas d'un PDcom révisé. Les travaux sur les secteurs de densification accrue seront effectués en commission de l'urbanisme & développement cette année en vue, au final, d'amender le PDcom.

b) Entrée en force d'une décision de l'assemblée générale de l'ACG

La décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement unique de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne, qui a été présentée lors de la séance du 28 janvier 2021, est entrée en force le 27 février 2021.

c) 43^{ème} édition de la course pédestre « A travers le coteau »

La 43^{ème} édition de la course pédestre « A travers le coteau » organisée par la commune de Bernex a été annulée en raison de la situation sanitaire. Elle invitait les conseillers municipaux et les conseillers administratifs à participer. En effet, cette course consiste en un parcours de 2 km, à parcourir deux fois, soit 4 km, par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune qui peut être représentée par plusieurs équipes. L'édition 2022 se déroulera, en principe, le 30 avril.

IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Création d'un centre de vaccination COVID-19 à la salle communale de Cologny

Mme la Présidente passe la parole à **Mme le Maire** pour présenter le sujet.

Mme le Maire annonce que, dans le but d'offrir un centre de vaccination COVID-19 supplémentaire sur la rive gauche, la clinique des Grangettes a approché la commune afin de savoir si elle serait disposée à ouvrir un tel centre à Cologny.

Mme le Maire indique que **M. Jules Munier**, Président de la commission des finances, **M. Jérôme Vella**, Secrétaire général, et elle-même ont été reçus par la pharmacienne responsable et la médecin en charge du centre de vaccination de la Clinique des Grangettes. Le plan financier provisoire peut être consulté sur CMNet. Il porte sur une exploitation de trois mois, soit de mai à juillet 2021, avec un objectif de 400 vaccinations par jour. Il définit les coûts engendrés par la création d'un centre de vaccination, les détails de mise en œuvre logistique et médicale ainsi que les charges du personnel. Pour le produit officiel alloué aux centres de vaccination, il faut compter CHF 14,50.- par vaccin. C'est sur cette base que le travail commence. Tous les montants mentionnés pourront varier, tant au niveau des charges qu'au niveau des revenus, puisqu'une négociation avec la Confédération est actuellement en cours, afin de passer à CHF 19,50.- par vaccin. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal s'il serait d'accord de continuer ce travail et de parvenir à une convention avec la Clinique des Grangettes. La participation demandée à la commune, sous la forme d'une garantie de déficit, s'élève à un montant maximal de CHF 90'000.- et ferait l'objet d'un crédit supplémentaire. Pour sa part, le Conseil administratif a préavisé favorablement la création d'un centre de vaccination, considérant l'urgence de vacciner la population afin de se donner une chance de sortir de cette pandémie au plus vite. L'audition de l'OFSP a démontré que la population est très demandeuse. Or, dès le mois de mai, il y aura des vaccins à disposition. Le Conseil administratif demande donc à être acteur et à participer à cette offre. La commune travaillera en collaboration avec la Clinique des Grangettes en toute transparence et suivra le projet avec une grande attention.

M. Bodmer considère qu'il est tout à fait louable de proposer cette offre à la population. Néanmoins, il s'agit d'un problème de santé publique, qui se gère donc au niveau cantonal, avec le médecin cantonal et la pharmacienne cantonale. **M. Bodmer** demande s'il s'agit d'une demande du canton ou de celle d'une clinique privée.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une attente du canton. Lors de leurs discussions quotidiennes, la pharmacienne cantonale, le médecin cantonal et la Clinique des Grangettes, qui dispose déjà d'un centre de vaccination, ont cherché à identifier, sur l'ensemble du canton, où l'offre de vaccination pourrait être élargie. C'est dans ce cadre que la Clinique des Grangettes a proposé d'approcher la commune de Cologny. Le canton est déjà au courant et la Clinique des Grangettes a contacté le Conseil administratif après cette discussion. Si le Conseil municipal se déclare favorable, il sera possible d'entamer le processus et de travailler avec le canton. En cas d'acceptation par le canton, le centre de vaccination de Cologny figurerait sur le site de l'Etat de Genève au même titre que tous les autres centres de vaccination. Les candidats à la vaccination auront donc le choix de s'inscrire au centre de vaccination de Cologny.

M. Gervaix est surpris de la coordination cantonale. Il dit être chaque semaine en visioconférence avec notamment la médecin cantonale et la pharmacienne cantonale. Or, il y a deux semaines, elles n'étaient pas au courant de ce projet. La vaccination ne s'improvise pas. Les 8'000 doses commandées par la Confédération sont des vaccins ARN qui nécessitent une congélation et une manipulation délicate. La coordination est donc absolument essentielle. **M. Gervaix** note que la Clinique des Grangettes est sur la commune de Chêne-Bougeries, qui a une salle communale bien plus grande que Cologny, avec un parking beaucoup plus accessible. Il demande si la Clinique des Grangettes a également approché la commune sur laquelle elle

paie ses impôts, pour demander sa participation. **M. Gervaix** remarque que si un centre de vaccination est mis en place, il sera ouvert à tous les habitants de la rive gauche. Il demande donc si la couverture de déficit serait partagée par d'autres communes. En effet, au niveau des revenus, le projet compte sur 2'000 vaccins par semaine. Il y a d'autres initiatives dans le canton, notamment la mise sur pied d'un grand centre à Palexpo. Ce n'est pas sûr que le centre de Cologny reçoive 2'000 personnes souhaitant se faire vacciner. De plus, le parking de Cologny est difficilement accessible en raison des travaux sur le bâtiment du Gerdil et sur le chantier en face de la salle communale. Le risque de déficit est ainsi plus important si 2'000 vaccins ne sont pas délivrés.

Mme le Maire indique qu'elle n'a été approchée ni par la pharmacienne cantonale, ni par la médecin cantonale, mais par la Clinique des Grangettes. La commune de Chêne-Bougeries n'a pas été approchée, puisqu'il y a déjà un centre de vaccination au sein de la Clinique des Grangettes. La participation d'autres communes n'a pas été évoquée. Le Conseil administratif part de l'idée que si les habitants d'autres communes viennent se faire vacciner à Cologny, les Colognotes en bénéficient par ricochet. D'ailleurs, tous les citoyens sur le canton peuvent choisir où ils se font vacciner. Le but est de pouvoir être libéré de toutes les entraves liées au Covid-19.

M. Turrettini souligne que la population traverse un moment très difficile. Il dit que sa femme est à risque et qu'elle s'est faite vaccinée il y a 2 jours à la Clinique des Grangettes, après s'être enregistrée sur le site du canton. **M. Turrettini** rappelle qu'il s'agit de CHF 80'000.-, pour faire vacciner les habitants dans le canton. Le Conseil municipal a évoqué le montant de CHF 2'500'000.- pour un restaurant, ce qui n'a dérangé personne. Que ce soit sur demande d'une clinique publique ou privée, il faut ouvrir ce centre de vaccination. Même si la commune venait à perdre de l'argent, ce projet de santé publique, destiné à tout le canton, vaut la peine.

M. J. Munier remercie les spécialistes médicaux pour leur intervention. Il souhaite les rassurer sur le point de coordination avec le canton. Certes, il y a certaines questions qui n'ont pas encore de réponse. Toutefois, tous les aspects techniques sont réglés et le centre de vaccination peut être mis sur pied dans d'excellentes conditions, dans la salle communale. En ce qui concerne l'aspect financier, même si le projet n'est pas un succès, c'est un risque à prendre.

Mme le Maire précise que la commune ne s'implique pas dans l'aspect médical et s'occupe uniquement de la logistique. Il sera possible de demander à des étudiants colognotes, qui peinent à trouver du travail, de venir soutenir l'accueil. Par rapport au parking, les travaux du Gerdil se terminent et dès la semaine prochaine, il n'y aura plus de barrières de chantier. La zone du Gerdil sera ainsi dévolue au stationnement pour les personnes qui viendront se faire vacciner.

Mme de Planta est très favorable à la création de ce centre de vaccination. Une situation exceptionnelle requiert des mesures exceptionnelles. Il faut aider la population à se faire vacciner et permettre aux gens de voyager et aux familles de se retrouver. Les retombées économiques seront nettement supérieures à la dépense éventuelle, limitée à CHF 90'000.-, rien qu'au niveau de la renonciation au loyer pour les restaurants communaux.

Mme Chappuis Marotta ajoute qu'avoir une démarche de promotion et de protection de la santé est extrêmement important. Dès le départ, elle était favorable à développer un projet au

sein de la commune au bénéfice des citoyens. Elle pense que la question financière n'est pas primordiale. D'un point de vue professionnel, de nombreux enjeux n'appartiennent pas à la commune. C'est à ce niveau que **Mme Chappuis Marotta** a besoin d'une garantie pour pouvoir soutenir ce projet. Elle souhaite s'assurer que le projet s'inscrit dans un plan cantonal et que la Clinique des Grangettes aura la gestion de tout ce qui est professionnel.

M. Gervaix est très investi contre le coronavirus au quotidien et est en faveur des centres de vaccination. Il ne s'agit pas d'une question financière. Toutefois, pour que le projet réussisse, il faut une coordination cantonale. **M. Gervaix** souhaite donc s'assurer que le centre est bien agréé par la pharmacienne cantonale et qu'elle pourra assurer la distribution des doses. Le projet doit faire partie d'une politique générale, avant que la commune ne déploie cette infrastructure.

Mme le Maire confirme que la commune ne va rien entamer sans le feu vert de la pharmacienne cantonale. Le projet s'inscrit dans la coordination du canton. La commune ne travaille pas en binôme avec la Clinique des Grangettes. Le Conseil administratif doit s'assurer que la commune a l'autorisation du canton d'ouvrir le centre de vaccination et que celui-ci sera fourni en doses de vaccination.

M. J. Munier ajoute que les intérêts de tous les acteurs sont alignés. Les questions seront répondues en temps et en heure, avant de se lancer dans le projet.

Mme Sales Rozmuski estime qu'il est prématuré de voter avec toutes ces inconnues.

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de passer par ce processus. Sans vote aujourd'hui, le Conseil administratif ne pourra pas faire son travail. Avec une ouverture prévue au 1^{er} mai, il reste un mois pour avoir le feu vert du médecin cantonal et de la pharmacienne cantonale, monter la logistique et mettre en œuvre la distribution des vaccins.

Mme Satorre-Weber dit qu'il faut être prêt pour le jour où les vaccins seront livrés.

M. Kaleas est favorable à passer au vote au vu de l'urgence sanitaire. Le centre de vaccination doit pouvoir ouvrir dès que la commune a le feu vert de la pharmacienne cantonale.

M. Gervaix relève que la commune participe par le biais d'une garantie de déficit. Elle paiera donc uniquement s'il y a un déficit. Les dépenses initiales seront faites par la Clinique des Grangettes. Il n'y a ainsi pas d'urgence à voter ce soir pour verser cette somme.

Mme le Maire affirme que le canton et la Clinique des Grangettes ne pourront pas se lancer, sans obtenir auparavant la garantie de déficit. Le Conseil administratif demande l'approbation du Conseil municipal pour démarrer le projet. Il faudra faire les comptes au terme du projet.

M. Hornung précise que le vote ne concerne pas que le montant de CHF 90'000.-, mais aussi l'acceptation du Conseil municipal de la proposition de créer un centre de vaccination.

M. Bodmer se dit prêt à voter en faveur de la création du centre de vaccination, s'il a l'assurance d'une coordination cantonale et si Coligny représente effectivement un choix logique pour permettre à la majorité de la population genevoise de se faire vacciner.

M. J. Munier indique que l'aspect logistique est le plus contraignant, et non pas l'aspect financier. Il faudra démarrer le projet dès le 1^{er} avril, voire même avant en ce qui concerne les contrats de travail. Il est évident qu'il y aura une coordination cantonale, sans quoi le projet ne fonctionnera pas.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de créer un centre de vaccination à la salle communale de Cologny et de participer à hauteur maximum de CHF 90'000.-, sous la forme d'une garantie de déficit, qui fera l'objet d'un crédit supplémentaire.

La proposition de créer un centre de vaccination à la salle communale de Cologny et de participer à hauteur maximum de CHF 90'000.-, sous la forme d'une garantie de déficit, qui fera l'objet d'un crédit supplémentaire, est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

V. RAPPORTS DE COMMISSION

• Environnement, agriculture & énergie du 22 février 2021

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Satorre-Weber demande s'il y a des nouvelles en ce qui concerne les arbres qui ont été déracinés pendant la dernière tempête et s'il est prévu d'en replanter.

Mme Meylan Favre indique que les arbres dans le préau de l'école ont été remplacés, ce que confirme **M. B. Girardet**.

M. L. Munier est ravi d'avoir vu au point 5, le programme de ramassage de déchets dans les petits chemins. C'est une initiative très précieuse, car ce problème existe depuis longtemps. Ce projet serait notamment très utile dans la zone du Pré Byron et au chemin du Joran. C'est l'occasion d'offrir aux contribuables un service qu'ils pourraient beaucoup apprécier.

Préavis de la page 8

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'entreprendre des démarches de labellisation Ville Verte simultanément à la labellisation Cité de l'Énergie.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la proposition d'entreprendre des démarches de labellisation Ville Verte simultanément à la labellisation Cité de l'Énergie est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 13

M. J. Munier est favorable à l'octroi de ce crédit. Néanmoins, il aurait trouvé le travail de la commission encore plus exemplaire si ce montant avait été mis au budget, plutôt que de faire un crédit supplémentaire.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur l'octroi d'un crédit supplémentaire en 2021 de CHF 41'591,43 destiné au ramassage des déchets dans les « petits chemins » par Transvoirie.

L'octroi d'un crédit supplémentaire en 2021 de CHF 41'591,43.- destiné au ramassage des déchets dans les « petits chemins » par Transvoirie est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **Culturelle du 23 février 2021**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

- **Écoles du 2 mars 2021**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté par 6 oui et 1 abstention.

- **Constructions et urbanisme & développement du 3 mars 2021**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

a) Bulletin communal

M. Linder constate qu'il n'y a plus de bulletin communal depuis un certain temps. Il demande si c'est volontaire et si c'est lié à la crise sanitaire. Il a appris que le Conseil administratif de Carouge reçoit ses habitants une fois par mois pour répondre des questions. Il estime que ce serait un sujet intéressant à discuter, pour des questions d'ouverture et de transparence.

Mme le Maire indique que depuis l'année dernière, plus aucun bulletin communal n'a été fait, pour des raisons objectives. Depuis le mois de mars, il n'y a eu aucun événement. De plus, il y a eu un changement de législature. L'ancien Conseil administratif a fait un communiqué tous les vendredis au début de la pandémie, relatant ses décisions à travers les 12 dicastères, afin de garder un lien hebdomadaire avec la population ainsi qu'avec les anciens conseillers municipaux, car il n'y avait plus de commissions ni de séances du Conseil municipal. Le lien avait ainsi été coupé de manière extrêmement brutale. La communication a été très appréciée. Avec le Covid-19 comme accélérateur, la commune est passée au mode numérique avec un site internet très interactif et alimenté quasi quotidiennement. Les citoyens ont pris le réflexe de consulter ce site. Un travail est effectué sur l'implémentation de notifications sur les applications informatiques. Pour l'instant, le Conseil administratif n'a pas envisagé d'éditer un nouveau bulletin communal. En ce qui concerne la réception des habitants, **Mme le Maire** prend note de la proposition et se renseignera volontiers auprès de ses collègues magistrats de la Ville de Carouge. Elle croit savoir qu'il s'agit d'une sorte de permanence, avec des magistrats à disposition. Il est envisageable de faire un essai par la suite.

b) Dénomination du centre de vaccination

M. Bodmer demande si, au cas où un centre de vaccination est créé, la commune de Cologny pourra choisir le nom du centre de vaccination.

Mme le Maire ne sait pas, mais prend note de la demande de **M. Bodmer**.

VII. PROJET DE DELIBERATION

a) Octroi d'un prêt de CHF 300'000.- à Adriatica Fine Food SA, M. Angelo Citiulo et M. Fahredin Avdullahu destiné à l'équipement en appareils professionnels, en matériel et mobilier du restaurant « La Closerie », sis place du Manoir 14

Mme la Présidente passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet indique que dans le cadre de la gestion des restaurants communaux, la commune a souhaité revoir les baux, en ce sens que les gérants soient propriétaires des équipements et du mobilier. De ce fait, les contrats d'entretien y relatifs sont conclus directement par les gérants et non plus par la commune. La rénovation du restaurant de La Closerie a été l'occasion d'instaurer ce changement avec la signature d'un nouveau bail qui est conditionné à l'octroi de ce prêt sans intérêt remboursable sur 10 ans. Les deux tenanciers n'ont pas les fonds nécessaires pour devenir immédiatement propriétaires des installations, c'est pourquoi la commune souhaite leur octroyer ce prêt, qui s'apparente à un leasing, puisque la commune restera propriétaire des installations jusqu'à l'échéance dudit prêt.

Mme Sales Rozmuski note qu'il s'agit d'une société anonyme et demande pourquoi elle ne s'adresse pas à une banque pour obtenir un prêt.

M. B. Girardet explique qu'il s'agit d'un arrangement avec les tenanciers. En effet, ils n'étaient pas tenus de devenir propriétaires et de racheter les installations, le bail ne prévoyait pas une telle clause. C'est dans le cadre de la renégociation du bail que les gérants ont accepté de devenir propriétaires des installations et d'investir ces CHF 300'000.- dans leur établissement.

La conclusion de ce nouveau bail est conditionnée à l'obtention de ce prêt. Sans cet accord, le précédent bail s'appliquera et la commune restera propriétaire de ces installations.

M. Mäder conclut que si ce prêt n'est pas accordé, alors l'ancien contrat de bail fera foi, auquel cas la commune devra aménager les locaux en achetant le matériel.

M. J. Munier précise qu'il s'agit d'une rupture soft avec l'ancienne pratique.

Mme Sales Rozmuski demande s'il y a une modification des loyers suite aux travaux, dans le cadre du nouveau bail.

M. B. Girardet explique que le loyer est un pourcentage du chiffre d'affaires qui n'a pas changé. Or, le chiffre d'affaires n'est pas connu. En revanche, s'est ajouté au loyer, le remboursement du prêt.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'octroi d'un prêt de CHF 300'000.- à Adriatica Fine Food SA, M. Angelo Citiulo et M. Fahredin Avdullahu destiné à l'équipement en appareils professionnels, en matériel et en mobilier du restaurant La Closerie, sis place du Manoir 14, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 21h.40.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 25 mars 2021**

**Octroi d'un prêt de 300 000 F à Adriatica Fine Food SA, M. Angelo Citiulo
et M. Fahredin Avdullahu destiné à l'équipement
en appareils professionnels, en matériel et en mobilier
du restaurant « La Closerie », sis place du Manoir 14**

Vu le contrat de bail à loyer convenu entre Adriatica Fine Food SA et la Commune de Cologny en date du 1er mars 2021,

vu l'article 4 des clauses particulières du contrat de bail à loyer précité,

vu l'inventaire du 16 mars 2021 faisant partie intégrante du contrat de bail à loyer précité,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (20 voix)

1. D'octroyer à Adriatica Fine Food SA, M. Angelo Citiulo et M. Fahredin Avdullahu un prêt de 300 000 F sans intérêt remboursable en dix ans, conformément à l'article 4 des clauses particulières du contrat de bail à loyer, destiné à l'équipement en appareils professionnels, en matériel et en mobilier du restaurant « La Closerie », sis place du Manoir 14.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 300 000 F destiné au versement de ce prêt.
3. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
4. De comptabiliser les remboursements en recettes d'investissement puis de les porter en diminution de l'actif du bilan dans le patrimoine financier.